



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتارية  
ص. ب. 3243

ORGANIZATION DE L'UNITÉ  
AFRICAINNE

Secretariat  
B. P. 3243

• Addis Ababa • أديس أبابا •

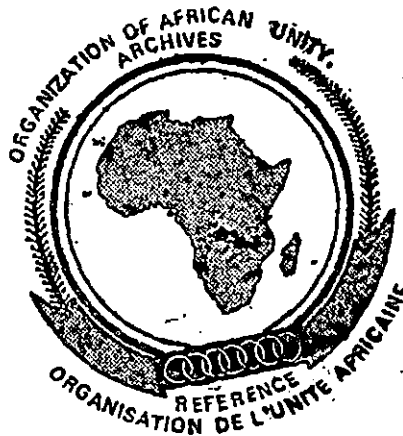
CONSEIL DES MINISTRES

Trente-Sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, /Février 1981

CH/1086 (XXXVI)

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR  
LE SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE ANTIAPARTHEID



Réf: 072/SCA/80

Kinshasa, le 17 juin 1980

Monsieur le Secrétaire Général  
de l'Organisation de l'Unité Africaine  
P.O.Box 3243

ADDIS-ABEBA (Ethiopie)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que lors de nos entretiens à Addis-Abéba, nous vous avons fait part de nos préoccupations sur les difficultés que rencontre le développement des activités du Comité Africain Anti-Apartheid en raison de la modicité de ses moyens financiers.

A cet effet, nous vous avons fait part également du consensus qui s'était dégagé lors de la 26ème session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Addis-Abéba du 23 février au 1er mars 1976, concernant le caractère prioritaire des subventions que l'O.U.A. devrait accorder au Comité Anti-Apartheid.

Le Conseil des Ministres avait par conséquent, en séance plénière, rejeté les recommandations du Comité B et avait demandé au Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières de procéder à une nouvelle répartition des subventions en tenant compte des déclarations faites par la majorité des Ministres sur la majoration de la subvention à accorder au Comité Anti-Apartheid.

Notre action auprès des gouvernements sur l'application des sanctions n'encourage pas certains gouvernements à nous accorder leurs contributions volontaires à nos activités. Il appartient donc au Secrétariat de l'O.U.A. de prendre en considération cet aspect du problème et de nous accorder des subventions substantielles nous permettant de développer nos activités conformément aux objectifs assignés à notre Comité.

.../...

Les activités du Comité ne pourront être vraiment opérationnelles que quand le montant de la subvention aura atteint ou dépassé le seuil de 100.000 dollars.

Nous comptons sur vous pour qu'une attention particulière soit accordée à la majoration de la subvention du Comité Anti-Apartheid conformément à la recommandation du Conseil des Ministres (rapport du Comité B. - paragraphe 29 - 26ème session ordinaire).

Nous joignons à la présente demande, les documents ci-après :

- rapport d'activités couvrant la période de 1979 - 1980;
- programme d'activités pour 1980 - 1981;
- rapport de la comptabilité vérifiée.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

Gilbert PONGAULT  
Secrétaire Général Permanent

RAPPORT D'ACTIVITE  
DU SECRETARIAT GENERAL PERMANENT DU COMITE AFRICAIN DE  
COORDINATION ET D'ACTION SYNDICALES CONTRE L'APARTHEID ET LE COLONIALISME.

-----

Ce rapport est une synthèse des diverses activités déployées par le secrétariat général permanent du Comité au cours de l'année 1979/1980. Il retrace, d'une manière succincte, les actions que nous avons entreprises et menées à terme en direction aussi bien des gouvernements que des organisations syndicales et organismes internationaux d'Afrique et du monde. Il ne passera pas non plus sous silence certains de nos projets qui n'ont pas pu voir le jour, soit parce que les moyens financiers nous ont fait défaut, soit tout simplement parce que nous n'avons pas reçu de la part de nos partenaires la disponibilité et l'ouverture indispensables à la réalisation de ces actions.

En deuxième lieu, nous mettrons l'accent sur notre programme d'action pour les mois à venir.

I. Actions auprès des gouvernements et des institutions internationales

Notre politique dans ce domaine a été et reste le maintien et le renforcement de pressions constantes auprès des gouvernements qui ne respectent pas les décisions prises tant par l'O.U.A. que par les Nations-Unies pour le renforcement des mesures punitives à l'endroit de l'Afrique du Sud.

Dans le domaine économique, nous avons longuement dénoncé la politique des sociétés multinationales qui, par des moyens détournés, introduisent des produits sud-africains dans les marchés africains. Pire, il n'est pas rare de nos jours, de retrouver dans les super-marchés de certains pays d'Afrique Centrale notamment, des produits "Made in South Africa" alors que ces pays sont économiquement viables et géographiquement éloignés de l'Afrique du Sud.

Nous savons que l'Afrique du Sud, pour les besoins de sa propagande, profite de la conjoncture économique difficile que traversent les pays africains pour introduire ses produits alimentaires dans ces pays, même à des conditions apparemment défavorables pour elle. En réalité, elle cherche, à long terme, à tisser des liens de dépendance économique de certains Etats africains vis-à-vis d'elle.

Cette situation ne doit pas persister. Nous continuons de notre côté à protester auprès de ces gouvernements pour les amener à mettre fin à cette pratique. Quelques pays nous ont répondu pour nous signifier qu'ils ont pris conscience du problème et qu'ils allaient y mettre fin. D'autres préfèrent la facilité en se réfugiant dans un silence coupable.

C'est le moment ici de revenir sur le rôle qui doit être dévolu au Comité de l'O.U.A. sur l'application des sanctions. Nous avons, dans notre précédent rapport, fait des propositions concrètes quant à sa composition et les méthodes de travail qu'il devrait adopter. En effet, nous pensons que les représentants des Etats qui composent ce comité ne seront pas à même de dénoncer leurs propres gouvernements. C'est pourquoi, pour contourner ces difficultés, nous avons suggéré un rattachement à ce comité d'une commission de travail composée de représentants des organisations de masses africaines reconnues par l'O.U.A., commission qui sera chargée de recueillir valablement des informations sur l'évolution de l'application des sanctions dans les différents pays, de faire pression auprès des gouvernements et d'envoyer au Secrétaire Général de l'O.U.A. un rapport sur la situation. Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons aux paragraphes 8 à 16 de notre précédent rapport.

Si nous devons condamner avec la dernière énergie l'existence quelconque de relations économiques entre l'Afrique du Sud et les pays indépendants d'Afrique, nous devons être plus prudents dans notre jugement quand il s'agit de certains pays indépendants d'Afrique qui partagent des frontières avec la République raciste ou qui y sont enclavés. En attendant des propositions concrètes que le Comité de l'O.U.A. sur l'application des sanctions pourrait faire à ce sujet, nous pensons que l'O.U.A. devrait d'ores et déjà aider ces pays, politiquement

et surtout matériellement, à se dégager progressivement de l'emprise de leur puissant voisin. Nous pensons en outre que la création d'un vaste marché commun africain, tel que préconisé par le Sommet de Lagos, pourrait constituer une solution définitive à ce problème.

Sur le plan des relations diplomatiques entre l'Afrique du Sud et les pays indépendants d'Afrique, les recommandations de l'O.U.A. sont quasiment respectées. Malheureusement, il n'est pas de même en ce qui concerne les relations aériennes.

A la création de notre Comité, l'une de nos premières actions a été la dénonciation, dans une étude détaillée que nous avons envoyée en son temps aussi bien à l'O.U.A. qu'à tous les gouvernements africains, des relations aériennes existant entre l'Afrique du Sud et certains Etats indépendants d'Afrique.

Quelques gouvernements, à la suite de notre action, avaient mis fin à la situation qui prévalait dans leur pays. D'autres avaient promis qu'ils étudiaient les voies et moyens qui s'offraient à eux pour procéder à la suppression des droits de transit aux avions en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud, pretextant que leurs avions également bénéficiaient des mêmes privilèges dans les pays européens et américains propriétaires des aéronefs qui se rendent en Afrique du Sud en transitant par certaines capitales de l'Afrique indépendante.

Toujours dans le cadre du développement de cette action, on se rappellera que le Comité anti-apartheid avait réussi, à l'île Maurice, à faire passer par l'intermédiaire d'un gouvernement, l'adoption d'une résolution de l'O.U.A. tendant à la convocation d'une conférence d'experts de l'aéronautique civile en Afrique. Cette conférence serait chargée d'étudier tous les aspects de la question et de présenter au Conseil des Ministres des propositions concrètes tendant à l'isolement de l'Afrique du Sud dans le domaine des relations aériennes.

L'O.U.A., en application de cette résolution, avait écrit à tous les gouvernements pour convoquer cette réunion au courant du premier trimestre de l'année 1977. Malheureusement, le faible taux de confirmation de participation avait obligé l'O.U.A. à reporter la tenue de cette réunion. Convoquée encore une fois en avril 1979, elle n'a pas eu lieu. Et de report en report, l'idée risque de rentrer dans les oubliettes. A la prochaine occasion, le Comité se propose de saisir le secrétariat de l'O.U.A. pour qu'une issue heureuse soit donnée à cette importante initiative.

Enfin, en 1979, une action vigoureuse du Comité anti-apartheid a empêché la réalisation d'un marché conclu entre un groupe d'industriels sud-africains et un gouvernement d'un pays d'Afrique Centrale portant sur la fourniture d'équipement de navigation fluviale.

## II.- Actions auprès des organisations syndicales.

En tête des actions que nous avons entreprises et réussies en 1979 figure en bonne place le séminaire d'action anti-apartheid de Brazzaville, le deuxième du genre après celui tenu en février 1977 à Lomé. Ce séminaire, de l'avis unanime des participants et des observateurs avertis, a connu un franc succès. Il a enregistré la participation d'une quinzaine de délégués en provenance des pays d'Afrique Centrale : Congo, Zaïre, Gabon, Burundi, Rwanda, Cameroun...

Trois jours durant, les syndicalistes d'Afrique Centrale se sont penchés sur les moyens à mettre en oeuvre pour combattre efficacement la politique éhontée de discrimination raciale pratiquée par la minorité blanche en Afrique du Sud. Les débats ont été parfois serrés et passionnés parce que souvent mettant à nu la politique de tel ou tel gouvernement africain. Mais, à la satisfaction de tous, les participants ont su transcender toutes ces difficultés, en ne se faisant guider que par un seul souci : servir l'Afrique.

Dans un document intitulé "Déclaration et Programme d'Action de Brazzaville", les participants au séminaire ont adopté les recommandations et conclusions résumées comme suit :

.../...

1. Condamnation avec force de la coopération militaire, politique, économique, sociale et culturelle des grandes puissances capitalistes avec le régime abhorré de Prétoria ;
2. Application correcte des sanctions prises contre l'Afrique du Sud par les Nations-Unies et l'O.U.A. ;
3. Exigence de la libération immédiate de tous les détenus politiques en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe ;
4. Cessation immédiate de toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire ;
5. Respect rigoureux de l'embargo des armes à destination de Prétoria et interdiction aux pays occidentaux de permettre à l'Afrique du Sud de fabriquer des armes sous licences ;
6. Développement de la campagne tendant à obliger les employeurs à mettre fin à tout investissement et de retirer tous les investissements en Afrique du Sud ;
7. Accroissement de l'aide que la Communauté Internationale devrait accorder directement aux mouvements de libération reconnus par l'O.U.A. ;
8. Remise en cause de la légitimité du gouvernement minoritaire et raciste de Prétoria ;
9. Acceptation à toutes les conférences intergouvernementales et non gouvernementales des représentants des mouvements de libération en tant que délégués authentiques et légitimes de leurs pays ;
10. Refus de toute reconnaissance aux bantoustans et à toutes les organisations sud-africaines qui coopèrent avec le régime criminel de Prétoria ;



11. Félicitation pour la création, par l'O.U.A., d'un comité permanent sur l'application des sanctions contre les régimes racistes d'Afrique australe ;

12. Invitation, par les Africains, à toutes les sociétés multinationales exerçant leurs activités en Afrique à souscrire un engagement au terme duquel, les matières premières provenant des pays indépendants d'Afrique ne pourraient, en aucun cas, être rétrocédées à l'Afrique du Sud ;

13. Réalisation, sous l'égide de l'OUA, d'une conférence des experts de l'aéronautique civile en vue d'étudier techniquement les problèmes que posent les liaisons aériennes entre l'Afrique du Sud et certains Etats indépendants d'Afrique ;

14. Elaboration de solutions militaires préventives susceptibles de mettre fin aux agressions répétées des régimes racistes d'Afrique australe contre les Etats de première ligne ;

15. Blocage dans les ports, par les syndicalistes africains, de tous les bateaux transportant des produits en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud ;

16. Coupure de toutes liaisons téléphoniques ou télégraphiques entre l'Afrique du Sud et les Etats indépendants d'Afrique.

### III.- PARTICIPATION AUX CONFERENCES.

Notre secrétariat a, durant cette année, dans la mesure de ses moyens, assuré sa représentation à la majeure partie des conférences traitant du problème de l'apartheid et des moyens mis en oeuvre pour le résoudre.

Ainsi, notre secrétaire général a pris une part active aux travaux du sous-comité chargé de préparer la prochaine conférence internationale sur l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud. La réunion qui a connu

la participation des mouvements anti-apartheid les plus représentatifs dans le monde, de l'O.U.A. et des Nations-Unies, a, après de fructueux débats au cours desquels notre Secrétaire Général est intervenu à plusieurs reprises pour faire valoir les positions des travailleurs africains, abouti aux conclusions suivantes :

a) Une conférence internationale des organisations non gouvernementales, à laquelle seraient invités également les partis politiques, les organisations syndicales, les mouvements des jeunes et des femmes aura lieu à Genève vers la fin du mois de juin 1980. La conférence de Genève aura pour mission de préparer l'opinion publique internationale sur la prochaine conférence des Nations-Unies et de l'O.U.A. concernant l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui se tiendra à Paris au mois de septembre 1980.

b) Les participants ont adressé un important télégramme au gouvernement de Londres pour dénoncer la manière dont les pourparlers sur la Rhodésie étaient conduits.

c) Les participants ont enfin attiré l'attention de l'opinion mondiale sur le procès des 12 combattants de l'A.N.C. accusés de prétendue trahison et menacés de condamnation à mort. La communauté internationale a été invitée à prendre des mesures urgentes pour sauver la vie de ces patriotes en exigeant, pour ces combattants de la liberté, le droit d'être traités comme des prisonniers de guerre.

Profitant de son séjour à Genève, notre Secrétaire Général a rendu plusieurs visites au B.I.T. pour aider à l'aboutissement de plusieurs décisions qui ont été prises au niveau de cet organisme dans le but d'explorer de nouvelles formes d'actions possibles en vue de l'élimination complète de l'apartheid.

Notre objectif à longue échéance est de mettre en place, dans le cadre de l'O.I.T., un mécanisme obligeant les Etats membres à appliquer, dans le domaine du travail, les sanctions prises par les Nations-Unies contre l'Afrique du Sud. En raison de sa structure tripartite, l'O.I.T. peut apporter une contribution déterminante dans ce domaine. C'est pourquoi, nous devons saluer l'action entreprise par les membres africains actuels du Conseil d'Administration du B.I.T. tendant à la convocation d'une réunion consultative tripartite chargée de faire le point de l'action de l'O.I.T. sur le problème de l'apartheid. Cette action doit être soutenue et suivie par les mouvements de libération ainsi que par l'O.U.A. et le Comité Spécial des Nations-Unies sur l'Apartheid.

De Genève, notre Secrétaire Général s'était rendu à Paris où il a eu d'importantes séances de travail avec les responsables syndicaux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. en vue de faire avancer l'idée de la convocation d'un colloque syndical international groupant les représentants des organisations syndicales des pays hautement industrialisés ayant des relations économiques avec l'Afrique du Sud et quelques représentants d'organisations syndicales africaines.

Les syndicalistes français ont été vivement intéressés par cette initiative et ont souhaité que les consultations se poursuivent en vue de définir la date, le lieu du colloque, le mode de participation et les objectifs à atteindre.

Après Paris, notre Secrétaire Général a effectué un séjour à Addis-Abéba qui a coïncidé avec la tenue de la réunion de la commission consultative de l'O.U.A. pour les questions budgétaires et financières.

Avec le Secrétaire Général de l'O.U.A. et ses adjoints, il a mis l'accent sur les préoccupations du Comité en ce qui concerne l'application des sanctions par les Etats membres, sans oublier les difficultés financières que traverse cette organisation.

Enfin, au mois de février 1980, le Comité, par son Secrétaire Général, a assisté aux travaux de la 34<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de l'O.U.A. à Addis-Abéba.

#### IV. Actions en perspective.

Le Comité Africain anti-apartheid prévoit, au cours de l'année 1980/1981, l'organisation des manifestations suivantes :

- a) Colloque international syndical sur l'application des sanctions.  
L'objet de ce colloque sera de faire le point des actions menées contre les intérêts de l'Afrique du Sud et d'étudier en commun une stratégie capable de gêner concrètement les relations économiques entre l'Afrique du Sud et ses partenaires.
- b) Réunion des pays membres du Comité.  
La réunion du Comité qui comprend 13 pays n'a pu se tenir depuis quelques années par manque de moyens financiers. Nous sommes néanmoins décidés à convoquer cette réunion dans les mois à venir, au siège du Comité à Kinshasa. Toutes les organisations syndicales africaines qui désireraient y prendre part seront admises.
- c) Participation aux différentes conférences et réunions sur l'apartheid  
Le Secrétariat du Comité saisira ces occasions pour réaffirmer les positions des travailleurs africains sur le problème de l'apartheid.
- d) Poursuite de la campagne auprès des gouvernements africains n'appliquant pas les sanctions prises contre l'Afrique du Sud par l'O.U.A. et l'O.N.U.
- e) Séminaire d'action des travailleurs de l'Afrique australe et orientale sur l'élimination de l'apartheid.  
Ce séminaire, le troisième de la série après celui de Lomé et de Brazzaville, sera organisé à l'intention des travailleurs de l'Afrique australe et orientale.

#### V. Conclusion.

En dépit des difficultés financières que connaît le Comité Africain anti-apartheid, son secrétariat a pu réaliser, au cours de la période qui s'achève, diverses actions dans le cadre de son programme de lutte contre l'apartheid.

La période à venir, c'est-à-dire 1980-1981 devrait certainement être marquée par l'intensification de ces actions. Cependant, le problème des ressources financières nécessaires à leur développement reste la préoccupation principale du Comité.

Nous espérons que les organisations syndicales africaines, les Etats africains et l'O.U.A., qui sont du reste conscients de l'ampleur du problème, contribueront encore efficacement au financement du programme d'action du Comité africain anti-apartheid.

---

Calendrier des manifestations du Comité Africain  
de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid  
et le Colonialisme prévues pour la période 1980 - 1981.

=====

- Organisation d'un colloque international sur l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud.
  - Réunion des Etats membres du Comité Africain Anti-Apartheid.
  - Organisation d'un séminaire d'action anti-apartheid avec les travailleurs des pays de l'Afrique Australe et Orientale sur le boycott de l'Afrique du Sud.
  - Participation aux différentes conférences et réunions sur l'apartheid.
  - Poursuite de la campagne auprès des gouvernements n'appliquant pas des sanctions prises contre l'Afrique du Sud par l'O.U.A. et l'O.N.U.
- =====

CINQUIEME RAPPORT DE LA COMMISSION  
FINANCIERE DU COMITE AFRICAIN DE COORDINATION ET D'ACTION  
SYNDICALES CONTRE L'APARTHEID ET LE COLONIALISME.

=====

1. La Commission Financière du Comité Africain de Coordination et d'action Syndicales contre l'Apartheid composée des représentants de la République Populaire du Congo, de la République du Sénégal, de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste et de la République du Zaïre s'est réunie à Kinshasa, du 02 au 04 juin 1980 pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 1979, à l'étude et à l'adoption du budget 1980
2. Etaient présents :
  - Camarade Koulimaya, représentant de la République Populaire du Congo accompagné du Camarade Toma Emmanuel, Coordinateur du Département des Relations Extérieures de la C.S.C. ;
  - Camarade Houstapha Dieng, représentant de la République du Sénégal ;
  - Camarade Katalay, représentant de la République du Zaïre.
3. Excusé : le représentant de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste.
4. Après le constat du quorum, la Commission s'est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement. C'est ainsi qu'elle a procédé à l'élection de son Président, en la personne du Citoyen Katalay, représentant de la République du Zaïre.
5. Les travaux de la Commission comportaient 6 points :
  - 1°) Adoption de l'Ordre du jour,
  - 2°) Adoption du procès-verbal de la précédente réunion,
  - 3°) Vérification des comptes de l'exercice 1979,
  - 4°) Etudes du projet de budget 1980,
  - 5°) Date et lieu de la prochaine réunion,
  - 6°) Divers.
6. Les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été adoptés après échange de vues. La Commission a ensuite abordé le point 3 concernant l'examen des comptes de l'exercice précédent, après une brève introduction des documents par le Secrétaire Général.

7. Pour la clarification des comptes, le Président a proposé que l'examen des documents se fasse attentivement l'un après l'autre. Cette façon de procéder a été adoptée par les membres de la Commission qui se sont mis immédiatement à la vérification systématique de tous les documents comptables en contrôlant la régularité et la légalité des opérations.
8. Ainsi, la Commission a constaté que du 1er janvier au 31 décembre 1979, il y a eu 220 titres de paiement tous accompagnés de pièces justificatives régulières. Elle s'est félicitée de l'application, par le Secrétariat, des instructions données par elle à la réunion précédente.
9. La vérification des comptes, par la Commission, a abouti aux conclusions suivantes :
  - La situation de trésorerie, telle qu'elle ressort du rapport financier, est conforme aux pièces de caisse présentées ;
  - Les opérations comptables en recettes et en dépenses sont bien assorties des documents et pièces justificatives correspondantes ;
  - L'imputation des dépenses est conforme aux rubriques budgétaires intéressées ;
  - Le solde du compte, tel qu'il est apparu dans les documents comptables, est en conformité avec le solde des relevés de comptes bancaires et de l'attestation fournie par la banque ;
  - Le rapport financier présenté par le Secrétaire Général Permanent est également en conformité avec les différents documents comptables vérifiés.
10. L'étude du budget de l'exercice 1980 a fait ressortir les difficultés de recouvrement des recettes. Toutefois, la Commission a formellement demandé au secrétariat d'augmenter l'article concernant les missions, réunions séminaires et conférences pour permettre au Comité d'intensifier ses activités dans ces domaines.
11. Bien que l'évolution des recettes ait été pratiquement nulle, la Commission financière a estimé qu'il était de son devoir de prévoir les dépenses devant permettre au Comité de travailler dans les meilleures conditions.



12. Le projet de budget qui était arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 195.000 dollars US a été porté par la Commission à la somme de 247.875 dollars US.
13. Cette augmentation est fondée sur l'impérieuse nécessité de réaliser, en 1980, un colloque groupant les représentants des organisations des pays hautement industrialisés et les syndicalistes africains en vue d'étudier les voies et moyens devant contribuer efficacement au boycott des intérêts de l'Afrique du Sud. La Commission a estimé que les organisations syndicales d'Afrique, les gouvernements et l'OUA devaient soutenir efficacement les activités du Comité.
14. En terminant, la Commission a confirmé les observations prévues dans les paragraphes 24, 25, 26 et 27 du premier rapport de la Commission en matière d'exécution du budget.

Fait à Kinshasa, le 04 juin 1980

Pour la République Populaire du Congo

(signé)

Koulimaya

Pour la République du Zaïre

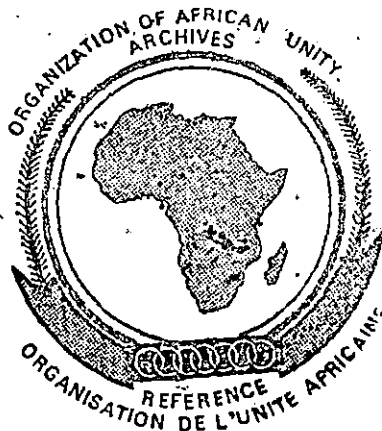
(signé)

Katalay

pour la République du Sénégal

(signé)

M. Dieng



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1981-02

# Application for Subvention by Permanent Secretariat of the African Committee of Trade Union Coordination and Action Against Apartheid and Colonialism

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9609>

*Downloaded from African Union Common Repository*